



CEPM
maiz'EUROP

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quelle stratégie pour le maïs européen ?

Milan, le 7 novembre 2018

Réunis en Conseil d'Administration à Milan le 6 novembre 2018, les membres de la CEPM s'interrogent sur la stratégie suivie par l'Europe qui conduit l'Union Européenne à importer année après année des volumes croissants de maïs. La C.E.P.M demande ainsi aux autorités européennes de mettre en place une politique cohérente qui permette de favoriser la production de maïs dans l'UE, et ce face à une demande croissante.

En effet, après s'être hissée à la place de 1^{er} importateur mondial de maïs en 2017/2018, l'UE est en voie de conforter cette position, les importations s'affichant déjà en hausse de 14 % en date du 4 novembre. Le Brésil, avec 41 % de part de marché, est pour l'heure le 1^{er} fournisseur. Des importations de maïs en hausse structurelle, dont les standards sont loin de répondre aux exigences pourtant imposées aux producteurs européens, pèsent sur les prix du maïs européen ! Où est la cohérence ?

Il est temps que les autorités européennes prennent la mesure de cette incohérence, en favorisant la production de maïs dans l'UE. Pour la CEPM, cela passe notamment par :

- L'arrêt de l'affaiblissement des droits de douanes à l'entrée sur le territoire européen, et le refus de toute nouvelle concession sur le maïs lors de négociations bilatérales.
- L'amélioration de la compétitivité du maïs européen par l'accès à l'innovation en matière de protection des cultures et de recherche variétale.
- Le renforcement des outils « économiques » de la Politique Agricole Commune que sont les paiements directs, la gestion des risques et le soutien à l'investissement, et ce sans nouvelles exigences en matière de conditionnalité.

Pour Daniel Peyraube, Président de la CEPM : « *C'est à cette condition que les producteurs de maïs de l'UE pourront répondre durablement aux besoins du marché européen et satisfaire aux attentes grandissantes de la société en termes d'environnement et d'adaptation au changement climatique. Sans réponse adaptée, les autorités européennes, les citoyens et les producteurs de l'UE ne pourront que déplorer la dépendance grandissante de l'UE aux importations de maïs brésilien et ukrainien* ».

Contact : Céline Duroc, Délégué Permanent : +33 6 87 61 80 48